

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE

## Séance du 15 JUILLET 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

  

<b>Date de convocation</b> :	8 juillet 2025	<b>Date d'affichage</b> :	8 juillet 2025
------------------------------	----------------	---------------------------	----------------

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

**Présents** : FLAMAND Robert Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoint, CHALANDON Edith, ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

**Absent excusé** : POYET Bruno

**Secrétaire de séance** : VIRICEL Christelle

### DEL3/15-07-25 – PRODUITS IRRECOUVRABLES : Inscription en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un reste à recouvrer concernant la cantine, pour l'année 2019 et 2020 au nom de Mme DENIS Camille :

- Cantine impayée en 2019 : 20,41 €
- Cantine impayée en 2020 : 193,33 €
- soit un total de : **213,74 €**

Il demande au Conseil Municipal que soit pris sur le budget communal 2025 ce montant.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, n'ayant pas le choix :

- **DECIDE** de mettre en produits irrécouvrables, la somme de 213,74 € à l'article 6541 : créations admises en non-valeur, sur le budget communal 2025.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des membres présents.  
Expédition conforme au registre

La secrétaire de séance,  
Christelle VIRICEL



Le Maire,  
Robert FLAMAND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20250715-DEL3\_15-07-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025